

PROGRAMME OFFICIEL POULE KORTHALS 2016

Ces événements se tiennent selon les règlements et règles de procédure du
CLUB CANIN CANADIEN (CCC)
Concours de Chasse pour Chiens d'Arrêt

CANADIAN KENNEL CLUB



CLUB CANIN CANADIEN

ORGANISÉ PAR



Le 6 août 2016

1- Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté-

**** Concours réservé aux griffons d'arrêt à poil dur seulement****

Le 7 août 2016

2 Épreuves de chasse en classe

Chien Chasse Junior-(FDJ), Chien Chasse-(FD), Chien de Chasse Avancé-(FDA), Chien Chasse Excellent (FDX), Champion chien de Chasse par Excellence (FDXCh)

****Ouvertes à tous les chiens d'arrêt****

Comité Exécutif de l'AQGAPD

Président

Martin Gagnon
851, 9ième Avenue
St-Lin
J5M 2T5

Secrétaire

Gilbert Tremblay
1090 Chemin du Parc
St-Lambert-de-Lauzon
G0S 2W0

Trésorier

Jean Lisi
1115 Place Topaze
Brossard
J4W 3B6

COMITÉ DU CONCOURS DE CHASSE

Président du concours	Martin Gagnon
Trésorier du concours	Jean Lisi
Directeur du concours	Dominic Brisson
Secrétaire du concours	Claudette Blackburn
Maréchal	Andrée Arcand
Capitaine des tireurs	Richard Parent
Responsable des oiseaux	Martin Gagnon

Juges :

M. Daniel Leblanc ,L'Éphéranie, Qc
M. Serge Labelle ,St-Eustache ,Qc
M. Éric Lajoie, Mont-Royal, Qc
M. Dominic Wérotte, Terrebonne, Qc

Règlements :

**Règles du C.C.C.*

Notez bien que toutes les règles établies par le C.C.C. devront être respectées. Si un participant ou toute autre personne réside lors du concours commet une infraction, elle sera rapportée au C.C.C.. Le comité du concours de chasse du C.C.C. pourra prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

**Règlements du concours*, le concours se tiendra selon les règlements et règles de procédure du CCC pour des concours sur le terrain pour chien d'arrêt.

** Article 17.6 du Club Canin Canadien*

Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enquête, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité du concours de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le comité de Discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaire et ce dès réception d'un rapport à cet effet. Une copie de ce règlement doit être incluse et mise en évidence dans le programme officiel du Concours.

*Le port du dossard et la plaquette d'identification du chien sont obligatoires.

*Le formulaire d'inscription doit être rempli en lettres moulées ou directement sur le formulaire et accompagné de la photocopie du certificat d'enregistrement si possible.

***Les places sont limitées, le choix des participants se fera dans l'ordre de réception des fiches d'inscription.**

*L'AQGAPD n'acceptera aucune inscription et/ou annulation après la date limite.

***Les seules annulations admises seront celles d'un(e) chien(ne) blessé(e), malade, ou décédé(e).**

Le propriétaire sera remboursé dans les trente (30) jours suivant l'épreuve après avoir fourni une preuve certifiée d'un vétérinaire au comité organisateur.

*Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours dans les Field Dog et Field Trial.

*La possibilité de juger le concours sera limitée par le coucher du soleil.

*Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le terrain pendant l'événement.

Date de fermeture :

Les formulaires d'inscriptions dûment remplis ainsi que le paiement total doivent être reçus par la secrétaire avant le mercredi 03 août 2016 à 17h00. Le paiement peut être effectué par chèque Can\$ ou mandat postal Can\$ ou par virement interac à l'ordre de l' AQGAPD. (Les chèques post datés ne sont pas acceptés)

- ♦ **Le tirage au sort aura lieu le jeudi 04 août 2016, 19:00 heure chez la secrétaire des épreuves.** Seulement les premiers départs des participants, de la journée du concours, seront avisés par téléphone. Pour tous les autres participants, il est de votre responsabilité d'être présent sur le terrain **pour 7:30 am**, la journée du concours.

Terrain : Terrain de M. Pytel

521 Pleasant Corner Rd East

Vankleek Hill, Ontario

GPS localisation :

Lat : 45.545423° N

Lon : 74.609454° W

Juges :

6-Août 2016- Les juges attirés aux Concours sur le terrain pour chien d'arrêt (Field Trial) griffons seulement ainsi qu'au « Double Mark » seront :
M. Daniel Leblanc & M. Dominic Wérotte

7-Août 2016- Les juges attirés aux Épreuves de chasse pour chien d'arrêt (Field dog) seront
M. Daniel Leblanc ,M. Serge Labelle, M. Éric Lajoie, M. Dominic Wérotte

◆ *Oiseaux :*

Les oiseaux utilisés seront des pigeons et/ou colins et/ou bartavelles pour le parcours pour tous les participants. Tous les oiseaux arrêtés pourront être tirés et rapportés. Les tirs ne seront faits que par les tireurs officiels de l'événement.
Un pistolet de départ sera utilisé pour la réaction au coup de feu dans le jugement de la classe chien de chasse junior.

◆ *Terrain et Parcours :*

Le Concours sera tenu au Terrain M.Pytel, 521 Pleasant Corner Road East, Vankleek Hill, Ontario . Le parcours sera de type « unique sans zone de gibier définie » et l'organisation se réserve la possibilité d'utiliser un second parcours sans zone de gibier définie.

Au sujet des frais supplémentaires :

Un chien non-enregistré au C.C.C. est admissible, si :

- a) il est né au Canada, il fait partie d'une portée enregistrable au C.C.C.
- b) il est né à l'extérieur du Canada, et enregistrable comme dans les registres du C.C.C.

***** Avis très important***Nouveaux règlements concernant les points et championnats au CCC**

Un droit de participation pour non-membre sera exigé pour les résidents du Canada qui ne sont pas membres du CCC. Le droit de participation pour non-membre doit être payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné. Ce droit protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

Pour avoir droit au titre, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, le titre sera retenu et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

1. Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts. Le droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).

2. Il existe deux options pour les non-membres :

a) [Devenir membre du CCC](#);

b) Payer le droit de participation pour non-membre.

3. Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.

4. Si un chien est la propriété exclusive de deux non-membres, un résidant au Canada et l'autre au États-Unis ou dans tout autre pays étranger, le droit sera imputé à la personne chez qui le chien réside. Si le chien réside à l'extérieur du Canada, il doit posséder un numéro ERN (inscription à l'événement).

5. Le droit est payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné et il protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

6. Pour avoir droit au titre, les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.

7. Le titre sera retenu si le paiement du droit de non-participation n'est pas reçu dans un délai de 30 jours de la notification et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

8. Lorsqu'un titre est retenu et qu'un avis a été transmis, tout titre subséquent sera automatiquement retenu jusqu'à prochain avis.

9. Le droit est applicable dès que le chien aura obtenu son premier titre.

Exemple (1) : Si le chien obtient un titre en novembre, le non-membre doit payer le droit au complet ou devenir membre au cours de la même année.

Exemple (2) : Si le chien obtient un titre en 2010, le non-membre doit choisir une des deux options offertes. Si le même chien se mérite un autre titre en 2011, le non-membre doit une fois de plus choisir une des deux options.

Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.

L'AQGAPD ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte sur une personne ou un chien ou un bien.

GAGNANT DE LA POULE KORTHALS 2016 **Sous les règlements de l'AQGADP**

Cette année le gagnant de la Poule Korthals sera déterminé de la façon suivante :

- 1- Les quatres premiers du Field Trial de griffons iront en compétition au marais pour un « Double Mark »*
- 2- Le griffon qui accumulera la plus haute note Field Trial / Double Mark se verra attribué le titre de GAGNANT DE LA POULE KORTHALS .*

Règlements du Double Mark :

Le double mark est un test qui est une chasse réaliste de deux canards abattus. L'objectif du test est d'évaluer les habiletés du chien à mémoriser un « mark ».Le test est fait sur un plan d'eau ouvert sans végétation, ou très peu, et on doit utiliser 6-10 appelants installés hors de la ligne des rapports.

Le test :

Le chien arrive en marche au pied sans laisse pour ±50 verges. Le chien sera ensuite installé à côté de la cache. Deux cartouches seront remises au manieur. Lorsque celui-ci est prêt il fait signe au juge de commencer. L'immobilité sera jugée durant tout le test et aucun « choker », chaîne ou « slipe collar » ne sera accepté.

Au signal du juge, un premier canard sera lancé à environ 35-40 verges. Quand le canard est dans les airs, le manieur doit viser et tirer en direction du canard. Quand le premier canard tombe à l'eau, le deuxième sera lancé dans une direction opposée à approximativement 15-20 verges. Le manieur doit viser et tirer encore une fois. Ensuite, au commandement, le chien doit faire le rapport court puis, sans lui toucher, le chien doit être replacé pour être ensuite relancé sur le second canard. Lorsqu'il est en attente le chien doit toujours être immobile.

Quand le chien prend le canard de son premier rapport, le juge tirera un coup à blanc et quand le chien arrive au manieur, ce dernier prend le canard et le remet au juge.

Le test est censé être fait sans commandement au chien par contre si cela s'avère nécessaire, il sera pénalisé mais pas éliminé. Pour réussir le test, les deux canards doivent être rapportés au manieur.

Cliniques :

Le toilettage du Griffon

Clinique donnée par Claudette Blackburn :

Invité spéciale Madame Caroline DeLouvrier sera avec nous pour vous partager son savoir-faire sur le toilettage Français (européen)

Le Mesurage du Griffon

Vous aimeriez faire mesurer votre Griffon ?

Vous pourriez être mesurés officiellement durant toute la journée du samedi.

(avoir le numéro d'enregistrement du chien en main)

Hébergement :

L'hébergement sera possible en camping sur place sans service gratuitement pour la fin de semaine ou aux hôtels ou motels à proximité. Le seul hôtel à proximité qui accepte les chiens est le Howard Johnson de Rigaud tel : 1-450-458-7779

Repas :

Le samedi et dimanche, les dîners vous seront servis à prix populaires.

Le souper du samedi soir sera cette année concocté par un Dominic Brisson dont le coût sera 25 \$.

***Important :** Veillez indiquer sur le formulaire d'inscription votre présence au souper.

Apportez votre vin et vos chaises!!!

Boutique du club :

Nous allons profiter de la Poule Korhals pour ouvrir la "Boutique de l'AQGAPD"

Nous aurons à vendre des autocollants, des écussons, des chapeaux, des livres, des porte-clefs et autres.

* Tous ces articles seront identifiés à l'Association québécoise du griffon d'arrêt à poil dur.

Visiteurs :

Ceux qui désirent venir voir les compétitions seront les bienvenues. Apportez vos chaises et vos crèmes solaires.

Pour de plus amples informations communiquez avec

aqgapd@gmail.com



Formulaire d'inscription page 1



Faites parvenir les inscriptions à Claudette Blackburn , 1115 Place Topaze , Brossard, Qc, J4W 3B6

Nom du club: Association Québécoise du griffon d'arrêt à poil dur (AQGAPD)

Date(s) du concours: Les 6-7 AOÛT 2016, événements débutants à 7:30 am

Un seul chien par formulaire s'il-vous-plaît

Le chien

Nom d'enregistrement du chien : _____

Race : _____ Mâle Femelle

Enregistrement au CCC : _____ listé _____

Date de naissance : _____ Lieux de naissance : Canada Importé

Éleveur : _____

Sire : _____ Dam : _____

Ne pas oublier de joindre une photocopie du certificat d'enregistrement de votre chien

-6 août 2016- Field Trial # 1-Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté Ouverte _____ 60\$ _____ \$

*** Concours ouvert aux griffons d'arrêt à poil dur seulement***

-7 août 2016- Chien de chasse junior (FDJ) Concours #1 _____ 55\$ _____ \$

Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Concours #2 _____ 55\$ _____ \$

-7 août 2016- Chien de chasse (FD) Concours #1 _____ 60\$ _____ \$

Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Concours #2 _____ 60\$ _____ \$

-7 août 2016- Chien de chasse Avancé (FDA) Concours #1 _____ 60\$ _____ \$

Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Concours #2 _____ 60\$ _____ \$

-7 août 2016- Chien de chasse par excellence (FDX) Concours #1 _____ 60\$ _____ \$

Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Concours #2 _____ 60\$ _____ \$

Frais pour chien **non** enregistré au CCC- (Listé) 10.00\$ _____ 10\$ _____ \$

Je serai présent au souper samedi soir : oui _____, non _____.

Nombre de personne : _____

Nombre de personne : _____

Membres 20\$ par personne : _____

Non-membres 25\$ /pers _____

TOTAL: _____ \$

Faites parvenir vos inscriptions par courriel à aqgapd@gmail.com ou par la poste à l'adresse ci-haut mentionné



Formulaire d'inscription page 2



Le propriétaire ou agent ou manieur

Propriétaire : _____ # membre CCC _____

_____ # membre CCC _____

Adresse du propriétaire : _____

Tel : _____ e-mail : _____

Nom de l'agent ou manieur : _____

Tel: _____ e-mail: _____

Adresse de l'agent ou manieur : _____

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront.

De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné est en bonne santé, exempt de maladies contagieuses, **qu'il a été vacciné contre la rage dans les 12 mois précédent le concours**. Le chien si haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement, l'AQGAPD ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature : _____ Date : _____

*SVP Veuillez compléter le formulaire et le retourner avec votre paiement
Le plus tôt possible ...premiers arrivés , premiers servis !*

***** N'oubliez pas d'apporter vos chaises*****